

.../..

Pourquoi un syndicat ?

- parce que vous, adhérents, vous nous le demandez régulièrement,
- parce que nos interlocuteurs nous le réclament aussi,
- parce que, pour progresser avec l'UMO, les organisations qui la constituent doivent être de même nature ; (SMMOF et SNMO sont des syndicats).
- parce que, depuis plus de 20 ans, nous avons permis de donner une existence aux médecins ostéopathes français.
- parce que nous devons continuer cette politique progressiste qui fait de nous les référents tournés vers l'avenir.

Depuis 1996, Ostéos de France a défendu le titre de médecin ostéopathe par ses combats victorieux :

- 1997 : propose et convainc de la transformation de la FEMM en FEMM-O
- Juillet 2003 : unique organisation de médecins reconnue officiellement comme représentative des ostéopathes par le ministère de la santé.
- 2003-2004 : participe à toutes les réunions ministérielles préparatoires aux décrets. Répond à la demande d'information de la commission ministérielle en remettant des dossiers validés par les médecins ostéopathes.
- 11 février 2005 : convention qui permet de facturer sur un support ad hoc les actes d'ostéopathie, alors que les actes de médecine le sont concomitamment sur une feuille de soins
- 2007 : pèse sur les décrets qui valident le DIU de MMO comme accès spécifique au titre d'ostéopathe pour les médecins.
- 2009 : la volonté de toutes nos autorités de tutelle de nier l'existence des MEP oblige les médecins ostéopathes à voir plus loin en fédérant d'autres médecins à expertises particulières d'où la création de l'UNION MEP au sein du SML avec les syndicats de médecins acupuncteurs, angiologues, allergologues, homéopathes, nutritionnistes, sexologues... (regroupant actuellement plus de 8000 médecins).